



Levage et BTP

Industrie et Matériaux

Energies renouvelables

Electronique et Electricité

Informatique et Télécommunication

Finance

Professions réglementées

Audiovisuel

Evènementiel

Remontées publicitaires

Maritime

Art et Précieux

Chute d'une grue à la Courneuve



La grue était en cours d'opération sur le chantier de rénovation des voies du tramway T1. Elle a été déséquilibrée en soulevant une plaque de béton de 18 t. Une enquête de police devra faire la lumière sur les circonstances de cet accident rarissime. « Il peut s'agir d'une mauvaise stabilisation de la grue, estime un professionnel des chantiers présent sur les lieux en voyant l'engin retourné. Pour cela, on utilise des fers, plus ou moins épais en fonction de la charge à soulever. Si les fers sont trop petits, la charge est mal répartie. » Mais les enquêteurs devront, pour reconstituer les faits, remonter la chaîne de la sous-traitance. La RATP avait en effet confié le chantier à l'entreprise Colas Rails, dans le cadre d'un contrat de quatre ans. Colas Rails avait elle-même délégué les travaux à un sous-traitant. Ce dernier travaillait

avec du matériel et des engins loués. La préfecture indique cependant que toutes les procédures préalables ont été respectées et que l'entreprise avait présenté des certificats de conformité pour l'ensemble de ses grues.

Avis de l'expert

La grue utilisée, d'une charge nominale de 200T, travaillait dans ses abaques, ce qui exclut l'hypothèse de la surcharge. D'un poids total de 75T réparti sur ses 4 stabilisateurs en cours d'opération, la grue exerce une pression plus ou moins importante sur ses appuis selon l'orientation de la flèche, et qui augmente en fonction de la charge soulevée. Des plaques de répartition limitent la pression au cm² mais le support de ces plaques, sol ou cales intermédiaires, doit être capable de soutenir cette pression.

Dans le cas présent, et pour ne pas être en contact avec le sol, des poutres en acier avaient été placées sous les plaques de répartition et c'est ce support intermédiaire qui a « plié », provoquant le déséquilibre puis la chute de la grue. Erreur humaine, surestimation de la résistance des poutres acier, absence de calcul de charge? Selon nous les 3 facteurs ont été réunis. (paul.mayet@gmconsultant.com)

Des maisons financées en vendant de l'électricité solaire à EDF



Agriculteur oui, écolo non. À 29 ans, Frédéric Mougenel, installé à côté de Vichy dans l'Allier, sera dans quelques jours l'un des premiers Français habitant dans une maison à très basse consommation d'énergie. À peine plus âgé, Frédéric Bouché vient d'inaugurer dans l'Essonne le plus grand toit photovoltaïque financé par un particulier. Mille mètres carrés de panneaux solaires faisant office de toit sur une grange flambant neuve. Les deux hommes se retrouvent ainsi à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement climatique et véritables pionniers dans le monde paysan. La motivation des deux hommes n'était pas tout à fait la même. « Je voulais être indépendant en matière énergétique, avec une maison la moins chère possible », explique le premier. Une rencontre opportune avec l'entreprise de construction Maison et Jardin lui dégage l'horizon. Installée localement, celle-ci surfe sur la demande pressante des consommateurs : « Aujourd'hui, tout le monde réclame une maison verte, explique Alain Bonhomme, l'un des responsables de l'enseigne. Mais très vite se pose le problème du coût. »

Un challenge pour cette société qui s'est fait une spécialité dans la construction pour les primo-accédants. L'enjeu ? Montrer qu'avec diverses installations, le surcoût (157 000 euros la maison au lieu de 132 000 euros) est rapidement rentabilisé. Priorité est d'abord donnée aux matériaux offrant une parfaite isolation, notamment des blocs de béton en pierre ponce (société Tarmac). La maison de quelque 124 mètres carrés est ensuite dotée d'une pompe à chaleur, de tuiles photovoltaïques, d'un chauffe-eau solaire et d'un système très sophistiqué d'aération.

Résultat : avec une consommation annuelle avoisinant les 37,5 kWh par mètre carré, la maison est beaucoup plus efficace que n'importe quelle habitation traditionnelle (240 kWh/m²/an). Avec une installation classique, le coût annuel de fonctionnement se situerait aux alentours de 1 600 euros par an. Dans ce cas-là on est à 880 euros. D'autant que les 20 mètres carrés de tuiles photovoltaïques produisent de l'énergie que Frédéric Mougenel revend à EDF. Au final, la maison lui a certes coûté 25 000 euros de plus, mais elle sera rentabilisée dans dix ans.

C'est la possibilité de revendre le kWh à EDF à 57 centimes d'euro qui a permis à Frédéric Bouché d'investir dans sa grange. Certes, aux 250 000 euros que coûte le bâtiment, il faut ajouter un investissement de 750 000 euros pour l'installation des panneaux solaires. Mais le jeu en vaut la chandelle. Les bénéfices attendus de la revente d'énergie couvrent en effet tous les remboursements de l'emprunt (100 % de la somme). « L'amortissement est prévu sur dix-sept ou dix-huit ans », ajoute-t-il, sachant qu'EDF de son côté s'engage à racheter l'électricité pendant vingt ans.

Avis de l'expert

La possibilité d'amortir ses investissements immobiliers en revendant de l'énergie devrait continuer d'encourager le développement des constructions vertes! Cette tendance est créatrice de nouvelles opportunités mais également de nouveaux risques pour les assureurs qui doivent anticiper les nouveaux types de sinistres auxquels ils seront confrontés demain. Dans le domaine du photovoltaïque il n'est aujourd'hui plus rare d'intervenir sur des cas d'intempéries détériorant des tuiles, ou sur des dysfonctionnements de chauffe-eau solaire. La formation continue permet à notre cabinet d'intervenir aussi bien sur des panneaux solaires à destination des particuliers que sur des équipements à usage industriel. (robert.feraud@gmconsultant.com)



Insolite

Une pièce d'un euro à l'effigie d'... Homer Simpson!



Un vendeur de confiseries espagnol a eu la surprise de découvrir dans sa caisse une pièce d'un euro frappée du portrait du personnage de dessin animé Homer Simpson en lieu et place de celui du roi Juan Carlos.

José Martinez comptait la monnaie de la caisse dans sa boutique d'Avilés, dans le nord de l'Espagne, lorsqu'il est tombé sur cette pièce à l'effigie d'Homer Simpson, avec son crâne chauve, ses yeux exorbités et son gros nez. « Cette pièce a dû être fabriquée par un professionnel, le travail est impressionnant », a-t-il déclaré à Reuters vendredi, en précisant qu'on lui en avait déjà proposé 20 euros.

Le contrefacteur humoriste n'a cependant pas poussé le soin jusqu'à modifier la carte de l'Europe sur l'autre face de la pièce. Jusqu'ici, aucun autre euro orné du portrait du lourdaud buveur de bière et malchanceux créé par Matt Groening n'a été retrouvé.

Bureau IDF

197, Avenue des Grésillons
92230 Gennevilliers
Tel: 01 47 58 04 82
Fax: 01 47 58 09 68

Bureau Sud-Ouest

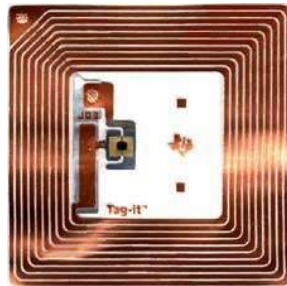
10 Rue Foy
33000 Bordeaux
Tel: 01 47 58 04 82
Fax: 01 47 58 09 68



Bureau PACA

201, Route de la Seds
Parc du Relais Bat C
13127 VITROLLES
Tel: 04 42 89 95 96
Fax: 04 42 89 94 82

FOCUS: Le nouveau passeport électronique piraté en quelques minutes



Il ne faudrait que quelques minutes à un hacker pour modifier le nouveau passeport électronique pourtant réputé infalsifiable, révèle le Times de Londres. Malgré les problèmes soulevés par la CNIL en ce qui concerne la protection des données privées, le passeport électronique est en voie d'adoption par la France. Il n'a pourtant pas encore fait toutes ses preuves. En 2006, la firme néerlandaise Riscure réussissait à déchiffrer le code de sécurité en analysant les données qui s'échangent entre la puce et la tête de lecture. Cela avait pris environ deux heures. Mais aujourd'hui, Jeroen van Beek, de l'université d'Amsterdam, a réussi à « cracker » la puce RFID de deux passeports britanniques en quelques minutes seulement. Et cela, quelques jours seulement après le vol de 3000 documents neufs à Manchester ! Il affirme avoir mis au jour plusieurs failles de sécurité dans le dispositif, et notamment le moyen d'introduire de nouvelles données directement en mémoire. Cela, en utilisant un simple lecteur de carte vendu 80 dollars dans le commerce.

Avis de l'expert

Toute technologie nouvelle induit des risques qui lui sont propres. En l'occurrence, non seulement les risques de fraudes affectant déjà les documents d'identité actuels ne semblent pas écartés, mais encore et surtout, il convient de souligner ici que l'adoption du passeport électronique accroît sensiblement les risques de vols d'identité notamment dans la mesure où les tags RFID sont lisibles, et donc potentiellement clonables, à distance ! De même, les informations biométriques éventuellement contenues dans ce type de passeport, d'une durée de validité de 10 ans, sont réputées irrévocables, et ce alors même qu'elles ne sont basées que sur des probabilités. Ainsi, non seulement les erreurs d'identification – positives ou négatives – sont absolument inévitables et sont susceptibles d'affecter un très grand nombre de gens dans l'hypothèse d'une généralisation de ce mode d'authentification, mais encore, leur vol est susceptible de produire des conséquences pendant plusieurs années. (luc.talarico@gmconsultant.com)

Brève

JO/assurance/athlètes: 900.000 euros



Les athlètes chinois, qui ont participé aux jeux Olympiques de Pékin, étaient assurés à hauteur d'un million de yuans (900.000 euros), soit plus de trois fois le montant habituel.

« A la suite de consultations avec le comité olympique chinois, nous avons décidé que le montant de l'assurance des membres de l'équipe olympique chinoise passerait de 300.000 à un millions de yuans », a déclaré Gu Wei, responsable du département de règlement des litiges au sein du comité d'organisation des JO de Pékin (Bocog), cité par Les Nouvelles de Pékin. Gu Wei a précisé au journal que, selon les normes du Comité olympique international, la somme habituelle était de 300.000 yuans.

Pour les premiers jeux Olympiques organisés sur son sol, la Chine a énormément misé sur ses athlètes, avec l'ambition de devenir la première nation sportive en battant son record de 32 médailles d'or d'il y a quatre ans. C'est chose faite avec un total de 100 médailles dont 51 en or!



Cette année encore GMC participe au marathon du Marseille-Cassis qui se déroulera le 26 Octobre 2008.

Nous encourageons vivement notre équipe de coureurs!

La Photo du mois

Tornade à Hautmont



Les communes d'Hautmont, Maubeuge, Neufmesnil et Boussières-sur-Sambre ont subi le 3 août dernier une tempête très localisée et d'une violence extrême qui a provoqué des drames humains et de nombreux dégâts matériels.

L'Association française de l'assurance (AFA) estime le montant des indemnités à 40 millions d'euros, pour un total d'environ 3.500 sinistres déclarés. Selon l'AFA, les habitations « sont les principaux biens touchés » et « 400 véhicules ont également été endommagés ».